

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la directive 2002/92/CE du Conseil du 3 décembre 2002 modifiant la directive 77/388/CEE en vue de proroger la faculté d'autoriser les États membres à appliquer des taux réduits de TVA pour certains services à forte intensité de main-d'œuvre

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 331 du 7 décembre 2002)

Dans le sommaire et page 27, dans le titre de la directive:

au lieu de: «Directive 2002/92/CE du Conseil ...»

lire: «Directive 2002/93/CE du Conseil ...»
